



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7022

Nr /322				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	<u>xistante</u>		
N° de rapport: 23/6/oc6/oY				
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Cof Tibles N ShANG				
Personne sur place :				
Personne sur place: Colot. code EAN de l'installation: DC Adresse de la visite: Retalle Colot. Retalle Colo. Reta				
Date de visite: de la				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement :				
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : 24 nombre de circuits terminaux : 4/+54				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	19	1	n.a. ou	
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		1		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	~		V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	V			
Résistance de dispersion de la prise de terre :9.3 Ω ν τ	V			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Manquements / Notes :				
Medut				
11 1 15 21 21 21 21 21 21 2 2 2 2 2 2 2	m same i			
we as the section of the till of the section of th	a saaraan lib tijs s		959 11 11 18 (68	
TO CONTROL OF STATE (ACCUSATION METRICAL PROPERTY OF THE PROPE				
Conclusion:	TER or make or		RA	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité vau terme de 18 mois après signa	complémenta ture de l'acte d	re est à exécuter le vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le				
même organisme en vue de compléter le dossier.				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				
Pour SOCOTEC BELGIUM BB Domenico	The same of the sa			
SOCOTEC LIGHT CONTROL OF THE SOCIETY	25		88	
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du de l'inspecteur : Nom			1/2	
			1/2	



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0614 23/16 1006/04
 ☐ La résistance de terre est trop élevée viṣ-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : La Value
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
Levible the coffeet of Sur des price de l'aprison de l'aprison de la franches de
Corrent Nomes Municipales de Braches de 3
Tene, if est In the the the branches the office
de l'énétolotion et des coffrats à le sp. pros
L'ul absence de plan élect. Mans ne fontes de les Tennonts et dontissants
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be